



**Note de recherche N° 202**  
**MAI 2023**

# **De la standardisation du français africain : enjeux identitaires, géopolitiques et perspectives**

**HYPOLITE KEMBEU**

[www.thinkingafrica.org](http://www.thinkingafrica.org)



- ✉ [contact@thinkingafrica.org](mailto:contact@thinkingafrica.org)
- 🌐 [www.thinkingafrica.org](http://www.thinkingafrica.org)
- 🐦 @ThinkingAfrica1
- 🌐 thinking-africa
- 📺 @ThinkingAfrica
- 📘 thinkingafrica

### Note biographique

Après une maîtrise et un master en germanistique obtenus à l'Université de Yaoundé, et un diplôme de professeur de l'enseignement secondaire obtenu à l'École Normale Supérieure de Yaoundé, Hypolite Kembeu a travaillé pendant plusieurs années dans différents lycées du Cameroun comme enseignant d'allemand et de français. En 2015 il est nommé au poste de censeur (responsable pédagogique) au Lycée de Bangoulap, poste qu'il a occupé jusqu'en août 2019. En septembre de la même année, il quitte le Cameroun pour l'Institut de Romanistique de l'Université Heinrich Heine de Düsseldorf en Allemagne, où il prépare, grâce à une bourse du DAAD, une thèse de doctorat en traduction littéraire. Ses axes de recherche sont la variation linguistique ; la critique littéraire africaine ; la pratique, la théorie et la sociologie de la traduction. Il vit actuellement au Canada.

## Résumé

L'émancipation du français africain par rapport au centre normatif qu'est la France revêt, au-delà de son aspect sociolinguistique et culturel, un caractère hautement idéologique et géopolitique. Dans une approche postcoloniale, en s'appuyant sur le modèle autrichien et canadien de standardisation de leurs particularités linguistiques, le présent travail traite des rapports asymétriques entre la norme du français édictée par l'Académie Française, dite « norme de référence », et les nombreuses autres formes d'actualisation du français dans l'espace francophone en général et africain en particulier. Pour ce faire, nous éluciderons d'abord la notion de pluricentricité linguistique. Nous discuterons ensuite des enjeux identitaires et géopolitiques qui lient le français africain à la norme parisienne, et nous finirons par explorer les perspectives de standardisation du français africain.

**Contexte**

De nos jours, de plus en plus de voix se lèvent en Afrique pour critiquer non seulement les rapports postcoloniaux entre la France et ses anciennes colonies africaines, dites « Afrique francophone », mais aussi réclamer plus d'autonomie culturelle, économique et politique, et exiger la redéfinition des termes de relation entre ces deux entités. Sur le plan linguistique par exemple, l'aile radicale de cette contestation, parfois qualifiée par la France de « montée du sentiment anti-français en Afrique », va même plus loin en exigeant purement et simplement la fin de la langue française en Afrique, au profit des langues nationales.

**Problématique**

- Pourquoi la question sur les variétés standard possibles du français ou sur la pluricentricité linguistique est-elle peu discutée en France, et que gagnerait la France à en faire un tabou ?
- Au vu de l'histoire et des données actuelles sur la percée du français en Afrique, peut-on entrevoir de sitôt sa mise à l'écart ou son abandon au profit des langues nationales, comme l'exigent certains adeptes des mouvements panafricanistes qui se servent paradoxalement de cette langue pour exprimer leur colère ?
- Quelle attitude devraient adopter les Africains face à l'influence sans cesse grandissante du français sur le continent ?

**Idées majeures**

- Au regard du passé colonial et de diverses relations asymétriques qui ont ponctué et continuent à marquer les relations entre la France et ses anciennes colonies africaines, l'analyse de la dynamique et des particularités du français en Afrique uniquement sous l'angle variationniste ou sociolinguistique occulte toute réflexion sur sa dimension identitaire, idéologique et géopolitique.
- Percevoir dans l'action d'africaniser le français dans les discours oraux et écrits une simple attitude de subversion, de vernacularisation ou de dilution du français, et la présenter comme preuve d'un déficit de maîtrise de la norme de l'Hexagone chez les locuteurs africains, serait

faire preuve d'une méconnaissance des enjeux identitaires et géopolitiques qui s'y cachent, et de l'urgence à se déterminer sur le choix d'une norme africaine du français.

- L'idéologie du centre normatif unique du français permet à la France, qui pourtant est devenue (par sa propre faute) au même titre que l'Afrique francophone, la Belgique, le Canada et la Suisse romande copropriétaire de la langue française, de rester seul maître du jeu, seul possesseur du droit de veto sur le français, seul possesseur de la variété du français la plus prestigieuse et par conséquent de la vérité.

- L'émancipation du français africain par rapport au centre normatif qu'est la France tend à établir un rapport de symétrie entre la variété africaine du français et celle imposée par Paris, jugée peu expressive et lointaine des réalités socioculturelles africaines, et à mettre fin au sentiment d'insécurité et d'impérialisme linguistique ressenti par de nombreux Africains.

- Considérant le fait que tous les États de l'espace francophone sont aujourd'hui copropriétaires de la langue française, le combat pour l'affranchissement ou l'émergence de nouveaux centres normatifs et contre la ligne centraliste qui perpétue à l'infini les seules règles édictées par l'Académie Française apparaît comme un combat noble, juste et légitime.

### **Mots-clés**

Langue française, pluricentrique, africanisme, géopolitique, standardisation.

## 1. Introduction

L'une des conséquences directes de la colonisation française et belge en Afrique est l'adoption du français comme langue officielle dans plusieurs pays. Cependant, le paysage linguistique et socioculturel déjà existant en Afrique, doublé d'une stratégie d'appropriation du français et de résistance à l'eurocentrisme linguistique par les Africains, a débouché sur de nombreux interférences et écarts sur les plans lexical, morphologique, syntaxique et sémantique, créant une hybridité linguistique communément appelée *africanisme*, qui se positionne aujourd'hui comme un des symboles identitaires des peuples francophones du continent. Cet africanisme a fini par faire son entrée dans la littérature écrite, trouvant ainsi une instance de légitimation et de consécration (Mufwene 1998).

En général, lorsque ces particularités linguistiques sont utilisées par les Africains en France, elles sont stigmatisées et frappées du sceau de *français d'Afrique*, leur conférant de ce fait le statut de langue hors normes face à une variété dite prestigieuse et standard que promeut l'Académie Française. Or, stigmatiser le mode d'expression d'un peuple, c'est stigmatiser ce peuple. Percevoir la dynamique langagière chez les Africains uniquement sous l'angle de la sociolinguistique, c'est refuser de voir les enjeux idéologiques et identitaires qui s'y cachent, et qui mettent sur la table du débat la réflexion métalinguistique portant sur la notion de langue standard, et la problématique du français comme langue pluricentrique admettant des variétés concurrentes. Dans ce travail, nous nous interrogerons sur 1) les différents enjeux du français comme langue unicentrique, 2) la nécessité de l'émergence des variétés standard concurrentes à la norme de Paris et 3) les pistes de standardisation de la particularité du français en Afrique. Puisque le concept de *français africain* sera discuté comme une des variétés standard possibles de la langue française, et au regard du passé colonial et de diverses relations asymétriques qui ont ponctué et continuent à marquer les relations entre la France et ses anciennes colonies africaines, nous aborderons notre problématique à partir de la critique post-coloniale, telle que théorisée par des penseurs comme Achille Mbembe (2006).

## 2. Notion de langue pluricentrique

En 1992, le linguiste australien Michael Clyne, dans son ouvrage de référence *Pluricentric Languages*, a développé une nouvelle vision cruciale dans la discussion linguistique sur le statut de plusieurs langues. Contrairement à la vision monocentrique des langues, qui avait jusque-là marqué la linguistique et qui s'appuyait sur l'idée de norme uniforme, d'un centre avec ses périphéries, et qui considérait les différences linguistiques comme des déviations par rapport à la norme, Clyne a pu démontrer, dans une démarche sociolinguistique, que plusieurs langues, à l'instar de l'anglais et de l'allemand, étaient des langues pluricentriques qui possèdent des variétés standard nationales. S'appuyant sur les travaux de Clyne, Bernhard Pöll définit une langue pluricentrique comme suit :

[...] on entend par langue pluricentrique une langue qui n'a pas qu'un seul centre dont émanent les normes de la langue standard. Un centre normatif peut se concevoir comme un groupe de locuteurs ayant en commun certaines variables socio-culturelles, puis dans un premier pas d'extension leur région, celle-ci coïncidant dans la pratique très souvent avec un état indépendant (Pöll 2005 : 19).

En linguistique synchronique, la langue pluricentrique ou polycentrique sous-entend une langue avec plusieurs variétés plus ou moins standard, aux normes plus ou moins symétriques. Le concept de langue pluricentrique induit, outre la notion de variété standard, « la dynamique des variétés concurrentes et des formes de prestige sur le marché linguistique » (Erfurt 2008 : 15). Et le standard lui-même est perçu comme le fruit d'un long processus de normalisation et ne saurait, de ce point de vue, se confondre au basilectal ou au sociolectal, c'est-à-dire aux formes populaires, familières ou argotiques. Le standard, comme le souligne Erfurt (2008 : 30), « est considéré comme une variété de la langue parmi d'autres variétés, il ne correspond pas à la norme. Le standard est un système de normes et de formes linguistiques, parfois considéré comme idéal. » La spécificité d'une langue standard se distingue aussi bien au niveau du vocabulaire, de la grammaire, de la phonologie que dans l'usage de certaines expressions et tournures idiomatiques dans des situations de communication données. C'est la variété codifiée de la langue ; elle est porteuse de prestige et par conséquent celle à apprendre. Dans la mesure où la variété standard est diffusée par les institutions de la société dans l'espace public, elle devient de ce fait un instrument de pouvoir, de distinction, de sélection et de contrôle social, car ceux qui ne la maîtrisent pas encourent la stigmatisation ou la marginalisation (Erfurt 2008 : 31).

### 3. Le français de la France est-il une ou la variété standard ?

Les linguistes français qui abordent la problématique des variétés du français le font généralement sous l'angle variationniste ou sociolinguistique, mettent en avant les influences du milieu sur les comportements langagiers ainsi que les différentes étapes d'évolution d'une langue. C'est le cas de l'ouvrage de référence *Histoire de la langue française 1945-2000* dirigé par Gérard Antoine et Bernard Cerquiglini, paru aux Éditions CNRS en 2000. Cet angle d'analyse occulte du champ des possibles variationnels de la langue française l'aspect idéologique et géopolitique de la dynamique du français, et postule tacitement l'existence d'un français standard unique aux normes universelles.

De ce sentiment d'universalité de l'usage du « français standard » naît l'impossibilité de considérer ce dernier comme une variété puisqu'il ne peut alors être corrélé à une quelconque variable. C'est du moins ce que, pris dans la dynamique idéologique du standard, on est amené à se représenter (Guerin 2008 : 2305).

L'apparition de la notion de *standard* dans un document de référence comme *Histoire de la langue française 1945-2000* est révélateur d'un problème qui, comme le souligne Erfurt (2008 : 17), met en évidence une certaine ambiguïté et hésitation dues à une réelle difficulté à débattre de la notion de variétés standard possibles du français en France.<sup>1</sup> Contrairement aux langues comme l'allemand ou l'anglais où beaucoup d'experts s'accordent sur l'idée d'existence d'une multitude de variétés ou normes standard, et où le débat sur ces variétés est fréquent, dans l'espace francophone, on continue de parler de variété standard ou de norme standard (au singulier) autour de laquelle gravitent de nombreuses variétés ou normes non standard (Erfurt 2008).

Bien plus, le débat sur la notion de variété standard du français s'est fait tardivement dans les milieux linguistiques français<sup>2</sup>, avec pour but principal la mise en exergue de la variation diatopique qui fait ressortir la diversité sociolinguistique de l'espace francophone. Ce qui est remarquable ici est que ce sont surtout des linguistes hors espace francophone (des Canadiens, Belges et Africains principalement) comme l'Allemand Jürgen Erfurt et

---

<sup>1</sup> Dans le chapitre « Les variétés régionales du français » par exemple, son signataire, l'historien de la langue française Jacques Chaurand, hésite entre les appellations de *langue standard*, *français standard* (p. 643) et *langue générale* par opposition au *langage ordinaire* ou aux *parlers régionaux* (p. 657-658).

<sup>2</sup> L'un des ouvrages de référence qui aborde la pluricentricité de l'anglais et de l'allemand est le livre de Michael Clyne qui date de 1992. En France, il a fallu attendre jusqu'en 2000 pour qu'apparaisse enfin dans l'ouvrage de référence qu'est *l'Histoire de la langue française 1945-2000* la notion de *variétés standard* de la langue française. Il est à noter que ce débat sur la pluricentricité du français a commencé dans les espaces francophones dits « périphériques » tels que le Canada ou la Belgique un peu plus tôt qu'en France.

l'Autrichien Bernhard Pöll qui ont posé de manière claire et sans équivoque sur la table du débat la question des variétés standard concurrentes du français, ainsi que de l'émancipation et la standardisation du français périphérique.

#### **4. Enjeux de la préservation de la variété standard nationale**

Pourquoi le débat sur les variétés standard possibles du français est-il peu discuté en France ? Que gagnerait la France à en faire un tabou ? Le choix des linguistes français d'employer des termes comme *français standard*, *variété standard*, *langue située* ou *norme standard*, tous employés uniquement au singulier et jamais au pluriel, exclut purement et simplement l'idée d'une pluralité de normes, de centres normatifs et de variétés standard de la langue française. Ceci ne saurait être sans conséquences quant aux présupposés idéologiques qui ont longtemps émaillé les rapports postcoloniaux entre la France et le reste du monde francophone, notamment l'Afrique. En revanche, notre thèse va à l'encontre de celle de Guerin (2008 : 2307) pour qui l'appellation de *français standard* ou ce qu'elle appelle *langue située* paraît être la façon la plus neutre de désigner ce phénomène linguistique. Cette idée d'une seule variété standard du français dévalue à priori toutes les autres actualisations qu'on pourrait rencontrer dans l'espace francophone mondial. L'idéologie du centre normatif unique permet à la France de rester seul maître du jeu, seul possesseur du droit de veto sur le français, seul possesseur de la variété du français la plus prestigieuse et par conséquent, de la vérité ; tandis que les autres communautés linguistiques comme l'Afrique francophone, la Belgique, le Canada et la Suisse romande se retrouvent avec le devoir de fournir des efforts pour s'arrimer à la norme de Paris. De ce fait, on se retrouve dans un schéma colonial constitué d'un centre et des périphéries ; un centre qui reconnaît des variétés régionales/diatopiques, mais pas l'existence des variétés standard. Or la France, qui présente ainsi une volonté politique manifeste de conserver le centre, ignore qu'elle est devenue (par sa propre faute), au même titre que l'Afrique francophone, la Belgique, le Canada et la Suisse romande, copropriétaire de la langue française.

C'est une vérité de la Palice que toute langue porte une certaine vision du monde qui se décline en une identité culturelle et spirituelle de ses locuteurs, qu'ils souhaitent afficher vis-à-vis de l'identité de l'Autre. C'est l'une des raisons pour lesquelles des pays tels que l'Autriche et la Suisse bataillent dur afin que leurs variantes linguistiques allemandes soient perçues comme expressions linguistiques standard d'égale valeur, et que les spécificités de

leur langue soient connues, entretenues et respectées par des locuteurs d'autres variétés (Ebner 2008 :13).

Comme nous l'avons signalé plus haut, l'émancipation du français africain par rapport au centre normatif qu'est la France revêt un caractère culturel, idéologique et géopolitique. Elle tend à mettre fin au sentiment d'insécurité linguistique et au complexe d'infériorité vis-à-vis du français de France. Elle vise aussi à épouser la réalité sociolinguistique, culturelle et identitaire observée sur le terrain africain. Illustrons ceci par l'exemple canadien. Sur le chantier de construction de son identité nationale linguistique, le Canada romand, conscient du fait que la langue est une partie vitale de l'âme d'un peuple, et fort de la conscience des enjeux culturels et géopolitiques dissimulés derrière la volonté centraliste de Paris à conserver seul le centre normatif et à ne pas ouvrir le débat sur la problématique des variétés standard concurrentes du français, fait des efforts louables pour s'affranchir du diktat parisien en prenant progressivement ses distances par rapport au poids normatif qu'exerce l'Académie Française (Pöll 1998, 2005; Erfurt 2008). Comme produit de cette prise de conscience, le Canada, pour respecter les attitudes linguistiques des Québécois socialement valorisées dans des situations de communication formelle, a publié continuellement depuis les années 1950 de nombreux ouvrages de référence, tels que des dictionnaires et livres de grammaires, parfois sujet à controverse entre les soi-disant *conservateurs* d'un côté et les *aménagistes* de l'autre côté (Chalier 2014 : 35ff.), pour la divulgation de sa variété codifiée du français : le *français québécois*.

## 5. Le français africain : quel statut ?

Bien que le français africain soit abondamment décrit dans ses aspects diatopiques et variationnistes (Sorba 2021), la question de savoir s'il est une variété standard n'est pas assez abordée. Le travail généralement fait par des linguistes africains part d'une idéologie d'universalité du français standard (la norme), et décrit les différentes formes d'actualisation régionales comme de simples écarts sociolinguistiques par rapport à la norme centrale. L'idéologie centraliste du français hexagonal, qui rejette la coexistence de plusieurs normes standard et n'admet qu'un seul centre normatif et une multitude de français périphériques, variétés régionales ou Francophonies périphériques (Pöll 1998), continue à marquer l'imaginaire de nombreux francophones, à peser lourd sur les travaux des linguistes dans l'espace francophone africain et à fabriquer des puristes qui, à leur tour, condamnent des écarts linguistiques comme les belgicismes ou les africanismes. Or, percevoir, dans l'action

d'africaniser le français par exemple, une simple attitude de subversion, ou des fautes phonologiques, grammaticales, lexicales ou syntaxiques, et la présenter comme preuve d'un déficit de maîtrise de la norme de l'Hexagone chez les locuteurs africains serait faire preuve, à notre avis, d'une méconnaissance des enjeux postcoloniaux et géopolitiques qui s'y cachent, et de l'urgence à se déterminer sur le choix d'une norme africaine du français.

En réalité le français africain, fortement influencé par les langues et cultures substratiques est devenu, du fait de son passé historique, un véhicule de l'identité linguistique et culturelle du monde africain. Cela se manifeste dans diverses formes de créations et de calques lexicaux, d'emprunts, de métissages ou d'alternances codiques nées des langues et cultures en contact (Lafage 2003 ; Équipe IFA, 2004). Si la dynamique variationnelle du français dans des pratiques langagières quotidiennes en Afrique est très fructueuse, c'est parce que le français métropolitain y est perçu par de nombreux locuteurs comme un fardeau, comme inefficace, impertinent et incapable de fournir aux locuteurs un stock de matériau linguistique endogène, puisé dans les cultures et langues locales, et approprié pour exprimer leurs besoins expressifs et communicatifs ainsi que leur vision du monde. L'africanisation du français est donc perçue comme le produit d'un sentiment d'insécurité linguistique face au français parisien jugé peu expressif ; c'est d'ailleurs ce que pense Ahmadou Kourouma (cité par Moncef, 1970 : 7), l'un des écrivains de l'Afrique francophone les plus talentueux.

Africaniser le français est, en plus d'être une stratégie de lutte contre l'impérialisme linguistique, une remise en cause des normes du centre jugées par beaucoup d'Africains comme lointaines de leur réalité socioculturelle. C'est également une prise de distance vis-à-vis du centre normatif parisien, une volonté de marquer son appartenance à une culture qui n'est pas la culture française et une volonté d'établir un rapport de symétrie entre sa variété et la variété qui est imposée par Paris. C'est aussi une volonté de réclamer l'élaboration d'un paradigme africain de la langue française, aux normes endogènes, en lieu et place des normes importées.

## 6. De l'élaboration des instruments de référence propres aux usages du français en Afrique

La reconnaissance et l'homologation d'une norme linguistique communautaire nécessite un long processus et un long combat, à la fois linguistique, politique et idéologique. C'est par exemple le cas des modèles autrichien (Ammon 2006) et québécois (Remysen 2010 ; Chalier 2014). La normalisation est un processus étroitement lié à la standardisation et se réfère à l'identification, l'évaluation, la sélection et la canonisation des formes d'expression orales et écrites considérées dans une communauté linguistique comme correctes. « Il s'agit de jugements de valeur quant à ce qui est considéré comme linguistiquement correct, juste, etc. et situationnellement approprié » (Erfurt 2008 : 28).

Considérant le fait que tous les États de l'espace francophone sont aujourd'hui copropriétaires de la langue française, le combat contre la ligne centraliste qui perpétue à l'infini les seules règles édictées par l'Académie Française, et pour l'affranchissement ou l'émergence de nouveaux centres normatifs, apparaît comme un combat noble, juste et légitime. Ce combat tend à refléter des réalités linguistiques et culturelles différentes de celles de l'Hexagone, et à redistribuer les cartes du jeu dans la mesure où l'Afrique, le Canada et la Belgique, qui sont devenus francophones à la suite d'événements historiques parfois indépendants de leur volonté, se positionnent aujourd'hui comme copropriétaires de la langue française. Lutter contre la stigmatisation des particularités linguistiques africaines et ériger la variété africaine du français en une variété standard, c'est-à-dire en une variété concurrente à celle que promeut l'Académie Française, ne saurait se confondre à la vernacularisation de la langue française, à la dilution de ses normes, encore moins à ce que l'article de *Week-end Tribune* du 25 juin 1988 appelle *vandalisme ou banditisme linguistique* (cité par Carole de Féral 2010 : 47). Puisque toute standardisation obéit à un processus conduit par des experts en la matière, il ne s'agit donc pas d'une démarche qui tend à nuire au prestige de la langue, mais plutôt à l'enrichir davantage, à exprimer sans complexe les diversités culturelles et linguistiques de l'aire francophone, à conférer une légitimité à certains usages issus du français des locuteurs dits périphériques, et enfin à renforcer le statut et le prestige du français sur le plan international comme langue mondiale pluricentrique.

Quelle est donc la démarche à suivre pour que l'on arrive à parler avec évidence et aisance de la variété standard du français africain ? Eu égard aux enjeux identitaires et

géostratégiques déjà évoqués plus haut, il nous semble contre-productif que chaque État d'Afrique se limite à la standardisation de sa propre variété sans s'associer aux autres États pour l'élaboration des normes supranationales. Trop de diversités nationales accentueraient la balkanisation du français africain et ne permettraient pas à L'Afrique d'atteindre les objectifs visés : faire reconnaître et accepter sa variété linguistique comme variété standard au même titre que la variété de France et du Canada. Si en France par exemple, un Ivoirien, un Sénégalais, un Malien, un Camerounais, un Congolais se comprennent mieux entre eux en parlant français, alors qu'au même moment un natif de France a du mal à les comprendre, cela voudrait dire qu'il y a des points communs entre le français ivoirien, sénégalais, malien, congolais et camerounais. Ce sont donc ces habitudes linguistiques communes, dues aux influences substratiques linguistiques et culturelles communes, qui constituent le socle sur lequel s'appuient nos propositions pour la standardisation du français africain. Pour ce faire, le processus de standardisation que nous proposons ici s'inspire d'une part du modèle théorique d'émancipation linguistique, élaboré par Haugen (1987) dans son article *Language Planning*, et d'autre part de l'approche diatopique de Pöll (2005) au sujet de la problématique du pluricentrisme du français comme langue transnationale, approche élaborée dans son ouvrage *Le français, langue pluricentrique ? Études sur la variation diatopique d'une langue*. Pour le cas du français en Afrique, nous proposons un processus de standardisation qui repose sur quatre piliers.

### 6.1. Création d'un Institut Africain de Langue Française

La standardisation d'une langue ne se fait pas dans la rue ; c'est une affaire d'experts, issus non seulement du monde de la linguistique, mais aussi d'autres disciplines telles que la sociologie, l'histoire, la politique et l'anthropologie. Pour cela, la création d'un Institut Africain de Langue Française comprenant toute l'Afrique francophone subsaharienne comme une entité culturelle s'avère être une nécessité pour l'animation du débat sur le français d'Afrique et la coordination des activités liées à son processus de standardisation. Il s'agira pour cet Institut de décider à quoi devra ressembler la variété standard du français africain, et s'il y aura une norme commune pour l'Afrique subsaharienne ou uniquement une norme nationale pour chaque pays. Déjà à ce niveau, nous trouvons une piste de solution plausible proposée par Mufwene : faire de la variété acrolectale ou des usages locaux une base de travail fiable (Mufwene 1998 : 53).

## 6.2. Sélection des formes d'actualisation prestigieuses

L'une des missions cruciales de l'Institut Africain de Langue Française consistera à l'identification, la collecte, l'évaluation et la sélection des données du terrain, c'est-à-dire des différentes formes linguistiques essentiellement basées sur les usages quotidiens des acteurs. Ceci aboutira à la sélection des formes supranationales qui témoignent de la dynamique du français africain transnational, car bien que l'usage de certains éléments du français africain soit territorialement très limité, il n'en demeure pas moins vrai que d'autres formes assez prestigieuses en revanche, s'imposent au niveau national, voir sous-régional. Ne devraient donc être retenues que des formes nationales/supranationales considérées comme prestigieuses au détriment des écarts imputables à des imperfections liées au processus d'appropriation du français. La variété standard du français africain ne prétend pas mettre fin à de nombreuses formes argotiques ou basilicales qui pullulent sur le continent africain, mais plutôt promouvoir des formes qui, linguistiquement, garantissent la cohésion sociale ainsi qu'une identité culturelle sous-régionale africaine.

Dans les années 1980 un premier pas dans cette direction a été fait par l'Équipe IFA qui, malheureusement, n'était pas allée jusqu'au bout du processus de normalisation. Elle s'était attelée à répertorier<sup>3</sup> les attitudes linguistiques, et plus précisément les particularités lexicales qui témoignaient de la dynamique linguistique de l'espace francophone d'Afrique.<sup>4</sup> Des départements de linguistique appliquée logés au sein de nombreuses universités d'Afrique francophones pourront apporter une contribution significative au travail que fera cet Institut.

## 6.3. Codification

Après l'étape de classification hiérarchique des faits linguistiques intériorisés par des locuteurs selon leur degré de justesse, et après la sélection des formes d'actualisation orales et écrites jugées prestigieuses et, par conséquent, bonnes à être standardisées, l'Institut Africain de Langue Française procédera aux activités de codification. Pour ce faire, il pourra faire appel à un ensemble d'autorités qui définissent les normes linguistiques, telles que les

<sup>3</sup> Les résultats du travail mené par l'Équipe IFA ont été publiés en 1983 dans un ouvrage intitulé l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire. Cet ouvrage a été réédité en 1988 et 2014.

<sup>4</sup> D'autres penseurs à l'instar de Lafage (2003), Ndjerassem (2005) et Tsofack (2009) ont emboîté le pas à l'Équipe IFA et se sont aussi malheureusement arrêtés à la description des particularismes du français sans aborder réellement la question géopolitique liée à cette dynamique du français africain.

pédagogues, journalistes, éditeurs, banquiers, écrivains ou lexicographes pour l'élaboration d'un code à partir de la norme d'usage qui sera considérée comme norme prescriptive, sous forme de dictionnaires et de grammaires de référence, qui seront en vigueur au sein de la communauté linguistique francophone africaine.

#### **6.4. Vulgarisation et contrôle**

Toute norme doit être connue et divulguée. Divulguer la norme, c'est la rendre accessible à un grand public pour qu'elle puisse être utilisée comme ressource quotidienne et comme forme de prestige social. Des organismes publics et d'autres instances de diffusion du savoir tels que les écoles, églises, journaux, radios et télévisions doivent être mis à contribution pour jouer le rôle de divulgation et de contrôle du bon usage. Les concepteurs des manuels scolaires par exemple devront directement intégrer les formes retenues dans des manuels scolaires et les présenter comme modèles. L'élite intellectuelle dont la voix porte, comme les écrivains, journalistes, enseignants et scientifiques seront d'une utilité capitale pour faire connaître la variété standard du français africain au niveau sous-régional et à l'international. Cette élite jouera le rôle d'ambassadrice de la variété africaine du français et servira de locutrice-modèle dans la consolidation de la norme.

## Conclusion

De manière pragmatique, la situation de la langue française dans de nombreux pays africains ne laisse pas entrevoir de sitôt sa mise à l'écart ou son abandon au profit des langues nationales, comme l'exige certains adeptes des mouvements panafricanistes qui se servent paradoxalement de cette langue pour exprimer leur colère. Au vu des pratiques du français dans les discours oraux et écrits en Afrique subsaharienne, et de la charge identitaire et géopolitique liée à toute langue, on peut dire, en guise de conclusion, que la décontextualisation du français hexagonal et sa recontextualisation en Afrique est une démarche allant dans le sens de son affranchissement du diktat parisien. Cependant, pour que le français africain cesse d'être stigmatisé, pour qu'il soit reconnu et respecté, obtienne la reconnaissance internationale du statut de français africain comme variété standard née des réalisations linguistiques concrètes et observables, et pour qu'il chemine enfin aux côtés d'autres variétés, un travail minutieux de standardisation s'impose. C'est sur la base d'un travail d'élimination de la relation de sujétion entre le français africain et le français de l'Hexagone, travail relevant à la fois de la conscience linguistique et extralinguistique, qu'on résoudra le problème d'insécurité linguistique qu'éprouvent de nombreux francophones d'Afrique en leur reconnaissant officiellement et légitimement le droit, comme l'indique Kourouma, cité par Moncef (1970 : 7), de casser « le français pour retrouver et restituer le rythme africain ». L'Afrique francophone devrait, à cet égard, se mettre à l'école de l'Autriche ou du Canada.

## Bibliographie

- Antoine, G erald / Cerquiglini, Bernard (eds.) (2000) : *Histoire de la langue franaise 1945-2000*. Paris : CNRS.
- Ammon, Ulrich (2006) : « Nationale Standardvarietten in deutschsprachigen Lndern. » Dans: Eva Neuland (ed.): *Variation im heutigen Deutsch: Perspektiven f ur den Sprachunterricht*. Frankfurt am Main : Peter Lang, 97-110.
- Chalier, Marc (2014) : *Quel standard qu b cois? Une  tude perceptive*. Masterarbeit. Institut f ur Romanische Philologie. M nchen : Ludwig-Maximilians-Universitt.
- Clyne, Michael (ed.) (1992) : *Pluricentric Languages : Differing Norms in Different Nations*. Berlin / New York : de Gruyter.
- Carole de F eral (2010) : « Les 'vari t s' du franais en Afrique. Stigmatisation, d nominations, r efication :   qui la faute ? » Dans : *Cahiers de sociolinguistique*. Presses universitaires de Rennes (15), 41-53.
- Ebner, Jakob (2008) : *Duden:  sterreichisches Deutsch. Eine Einf hrung von Jakob Ebner*. Mannheim / Leipzig / Wien / Z rich : Dudenverlag.
-  quipe IFA, 2004 [1983] : *Inventaire des particularit s lexicales du franais en Afrique noire*. Vanves : EDICEF / AUF.
- Erfurt, J rgen (2008) : « Le franais du XXe si cle. Vari t s linguistiques et processus de standardisation. » Dans : J rgen Erfurt / Gabriele Budach (eds.) : *Standardisation et d standardisation. Le franais et l'espagnol au XXe si cle*. Frankfurt am Main : Peter Lang, 13-34.
- Guerin, Emmanuelle (2008) : « Le 'franais standard' : une vari t  situ e ? » Dans : Jacques Durand / Beno t Habert / Bernard Laks (eds.) : *Congr s Mondial de Linguistique Franaise – CMLF'08*. Paris : Institut de Linguistique Franaise, 2303-2312.
- Haugen, Einar (1987) : « Language Planning. » Dans: Ulrich Ammon / Norbert Dittmar / Klaus J. Mattheier (eds.) : *Sociolinguistics : An International Handbook of the Science of Language and Society. Soziolinguistik : Ein internationales Handbuch der Wissenschaft von Sprache und Gesellschaft*. Vol. 1, Berlin / New York : de Gruyter, 626-637.
- Lafage, Suzanne (2003) : « Le lexique franais de C te d'Ivoire ; appropriation et cr ativit . » Dans : *Revue du R seau des Observatoires du franais contemporain en Afrique noire* (17), Nice : CNRS, UMR 6039.
- Mbembe, Achille (2006) : « Qu'est-ce que la pens e postcoloniale ? (Entretien). » Dans : *Esprit* (12), 117-133.
- Moncef S. Badday (1970) : « Ahmadou Kourouma,  crivain ivoirien. » Dans : *Afrique litt raire et artistique* (10), 2-8.
- Mufwene, Salikoko (1998) : « Indig nisation, franais en Afrique, et normes. Quelques r flexions. » Dans : Louis-Jean Calvet / Marie-Louise Moreau (eds.) : *Une ou des normes ? Ins curit  linguistique et normes endog nes en Afrique francophone*. Paris : CIRELFA, 49-59.
- Ndjerassam, Mbai-Yelmia Ngabo (2005) : « Le franais au Tchad. » Dans : *Revue du R seau des Observatoires du franais contemporain en Afrique noire* (20). Nice: CNRS, UMR 6039.
- P ll, Bernhard (1998) : *Franz sisch au erhalb Frankreichs. Geschichte, Status und Profil regionaler und nationaler Varietten*. T bingen : Niemeyer.
- P ll, Bernhard (2005) : *Le franais, langue pluricentrique ?  tudes sur la variation diatopique d'une langue standard*. Frankfurt am Main : Peter Lang.
- Remysen, Wim (2010) : « La politique linguistique des m dias publics au Qu bec et en Flandre : de quelle conception de la langue est-il question ? » Dans : Wim Remysen / Diane Vincent (eds.) : *H t rog nit  et homog nit  dans les pratiques langagi res : m langes offerts   Denise Deshaies*. Qu bec : Presses de l'Universit  Laval, 115-150.
- Sorba, Nicolas (ed.) (2021) : *Le franais en Afrique. Regards sociolinguistiques*. Louvain-la-Neuve : EME  ditions.
- Tsofack, Jean-Beno t (2009) : « Le franais langue pluricentrique: des aspects dans quelques pratiques   l'ouest-Cameroun. » Dans : *Le franais en Afrique* (25), 243-258.